



LE MOT DU MAIRE

La ville de Bar-le-Duc peut se féliciter d'avoir une eau de qualité.

Pour maintenir celle-ci, la municipalité a engagé d'importants travaux sur le site de Fains-les-Soures.

Outre la couverture de l'ensemble des bassins, les systèmes de filtration, de traitement et de pompage ont été refaits pour un coût total de 1 225 000 € TTC.

Cette installation pourra être visitée, et la pose de panneaux pédagogiques permettra d'en suivre le cheminement, expliquant que toute eau, aussi limpide quelle puisse paraître, doit subir différents traitements pour respecter, au robinet de chaque abonné, les normes de potabilité.

La Ville se veut garante de la qualité de l'eau distribuée et de la santé de ses administrés.

Martine HURAUT

Maire de Bar-le-Duc
Conseillère Régionale de Lorraine

QUELQUES DONNEES TECHNIQUES

Coagulation - Décantation :

injection de coagulant
2 décanteurs statiques, surface unitaire 180 m²
pompage des eaux décantées : 2 pompes 150 m³/h
aspiration des boues de décantation par hydroéjecteur

Filtration

injection de coagulant
2 filtres verticaux en acier de 3,50 mètres de diamètre
matériau filtrant bicouche : sable et anthracite
lavage des filtres : 2 pompes de 385 m³/h

Stockage de l'eau traitée :

2 réservoirs enterrés 300 m³ + 1000 m³
réfoulement 150 m³/h vers station de traitement des pesticides située à Behonne

FINANCEMENT

Coût total du projet : 1 225 000 € TTC
Subvention Agence de l'Eau Seine-Normandie : 354 000 € TTC
Subvention Conseil Général de la Meuse : 224 000 € TTC

Station de traitement d'eau potable de la Ville de Bar-le-Duc

Capacité de production : 150 m³/h



AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE



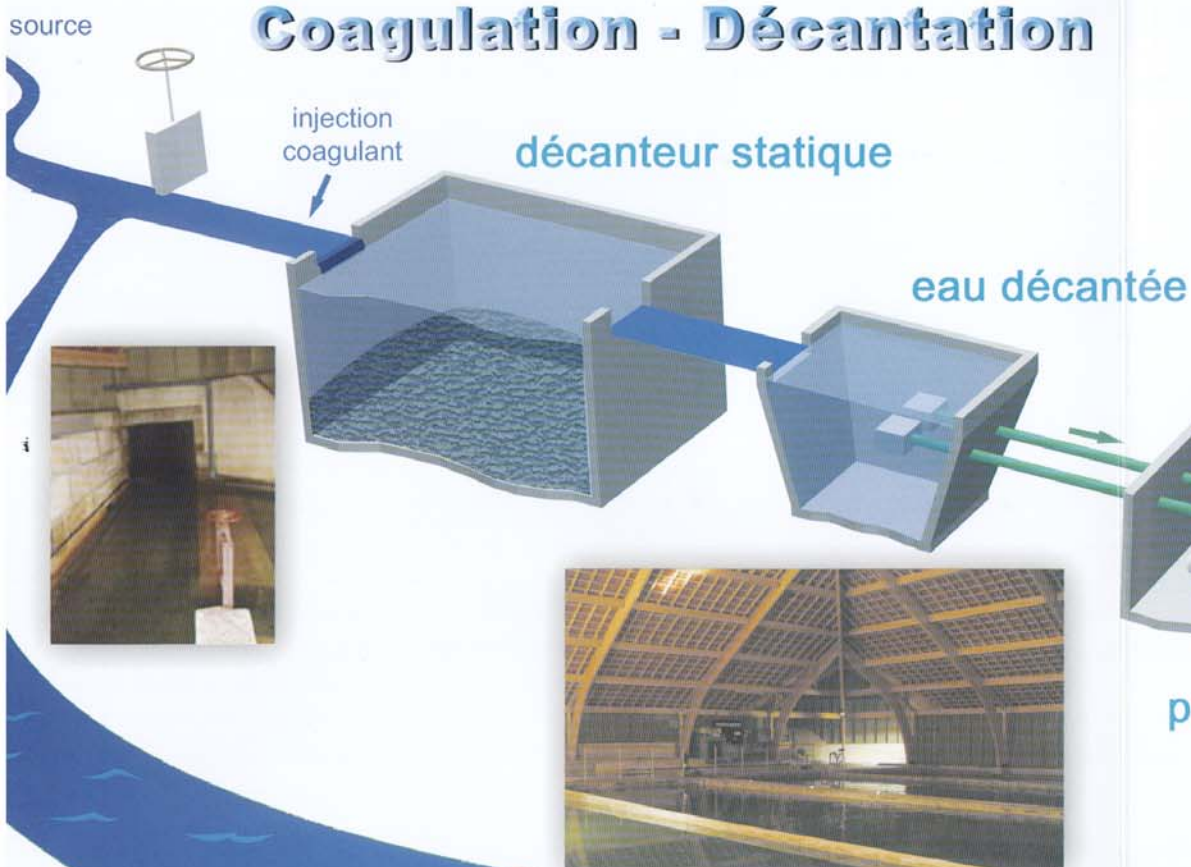
Le traitement vise à éliminer la turbidité de l'eau pour la rendre plus limpide.

L'eau de source est clarifiée en deux étapes :

1- la coagulation-décantation

2- la filtration

Coagulation - Décantation



Filtration



ruisseau de Fains

La première étape (**coagulation - décantation**) consiste à retirer les matières en suspension les plus grosses à l'aide d'un réactif chimique appelé coagulant.

Les matières en suspension s'agglomèrent entre elles grâce au coagulant et tombent au fond des décanteurs sous l'effet de leur propre poids (phénomène de décantation).

La **filtration** est la deuxième étape du traitement.

Elle permet de retirer les particules en suspension les plus fines.

On injecte préalablement un coagulant pour que les particules en suspension s'agglomèrent entre elles.

L'eau passe ensuite à travers un filtre, constitué de sable et d'antracite, qui retient les matières en suspension.

L'eau claire est envoyée dans le réservoir d'eau traitée.